

ANNULATION crédit de 300.000 Fcs au chapitre XXXVI art. 4
et ouverture crédit de 300.000 Fcs au chap. II "Frais des Assemblées
électorales".

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Décembre 1955

Mesdames,

Messieurs,

Il n'a été prévu aucun crédit en 1955 pour les frais des
assemblées électorales.

Un crédit de 300.000 Fcs est nécessaire pour l'établissement
d'urgence des listes et cartes électorales et pour les fournitures
de bureaux, consécutifs aux élections législatives subites du 2 Janvier
prochain.

D'autre part, un crédit de 300.000 Fcs peut être annulé au
chapitre XXXVI art. 4 "Honoraires d'Architectes et de géomètre" du
budget de 1955.

En conséquence, je vous demandes, Mesdames, Messieurs de
bien vouloir voter: 1°) l'annulation d'un crédit de 300.000 Fcs du bud-
get de 1955 du chapitre XXXVI article 4 "Honoraires d'Architectes et
de géomètre" et 2°) l'inscription d'un crédit nouveau de 300.000 Fcs
au budget de 1955 chapitre II sous la rubrique "Frais des Assemblées
électorales"./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Bureau de LE MAIRE. - Avant d'examiner les affaires concernant le
après: Bienfaisance, je soumetts à votre approbation le rapport ci-

REGULARISATION des MARCHES-LETTRES

Saint-Denis, le 12 Décembre 1955

Mesdames,

Messieurs,

La Trésorerie Générale après vérification du Compte de l'exercice 1953 demande que les Marchés-lettres passés pour divers articles de quincaillerie, de denrées alimentaires etc... soient appuyées d'une délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir approuver les dépenses régularisées par ces marchés-lettres qui ont été approuvés par la Préfecture, savoir:

*Vu
le 10 Juin 1956
le Préfet et par
délégation
le Secrétaire général
copie: R. P. et al*

Pièce N° 9	250.210 Fcs
Pièce n° 61	473.472 Fcs
Pièce n° 62	7.856 Fcs
Pièce n° 63	12.455 Fcs
Pièce n° 64	22.222 Fcs
Pièce n° 65	11.100 Fcs
Pièce n° 66	16.133 Fcs
Pièce n° 68	30.000 Fcs
Pièce n° 39	106.561 Fcs
Pièce n° 41	199.485 Fcs
Pièce n° 42	166.656 Fcs

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.